

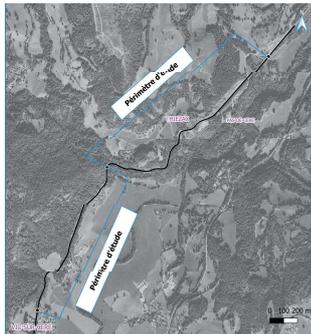


CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE RN 122 - AMÉNAGEMENT ENTRE VIC-SUR-CÈRE ET THIÉZAC

CONTEXTE, OBJECTIFS ET DÉMARCHE DU PROJET

CARTE DU PÉRIMÈTRE DU PROJET

L'aménagement de la RN122 entre Vic-sur-Cère et Thiézac participe au désenclavement du Cantal et marque un engagement fort de l'État en faveur de la desserte du département.



OBJECTIF DU PROJET

Aménager le dernier tronçon de la section de la RN122 qui franchit le massif du Cantal entre Vic-sur-Cère et Murat en homogénéisant l'itinéraire pour améliorer la sécurité et le confort des usagers et en sécurisant les échanges au niveau des carrefours et de la zone de dépassement naturel.

BREF HISTORIQUE

COURANT 2017

Étude de désenclavement du bassin d'Aurillac et des territoires à enjeux du Cantal le long de la RN122 entre Figeac et Massiac.

18 DÉCEMBRE 2017

Validation par le comité de pilotage de l'opération d'aménagement au droit du Pas de Cère entre Vic-sur-Cère et Thiézac.

COURANT 2019

Validation de la démarche d'étude par l'État et poursuite des études.

2022 À 2024

Réalisation d'une étude d'opportunité.

À PARTIR DE 2025

Études opérationnelles, démarches réglementaires.

DÉMARCHE MISE EN ŒUVRE

PHASE D'ÉTUDE ET DE DÉFINITION DU PROJET

- Diagnostic territorial.
- Définition des enjeux conditionnant l'opération.
- Identifier une ou plusieurs familles de variantes avec une approche itérative en lien avec les acteurs locaux.
- Expertise et restitutions publiques.

PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE ET RÉGLEMENTAIRE

Elle est organisée en application des articles L.121-15-1 et L.121-16 du Code de l'environnement (projet potentiellement soumis à évaluation environnementale suivant la variante retenue).

DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Comment s'informer ?

Le dossier de concertation

Il s'agit d'une synthèse des études d'opportunité, vous pouvez le consulter pendant toute la durée de la concertation :

- Dans les mairies de Vic-sur-Cère et Thiézac ;
- En le téléchargeant sur les sites internet :
 - De la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/cantal-rn122-amenagement-entre-vic-sur-cere-et-r5374.html>
 - De la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes>
 - De la préfecture du Cantal <https://www.cantal.gouv.fr/>

Les réunions publiques

Le projet sera présenté par le Maître d'ouvrage. Vous pourrez faire part de vos questions, avis et remarques en prenant la parole ou par le biais des questionnaires mis à votre disposition.

Ces moments d'échanges directs entre le Maître d'ouvrage et le public se tiendront le :

- Mardi 26 novembre à 20h00 à Thiézac à la Salle des Fêtes
- Mardi 10 décembre à 18h00 à Vic-sur-Cère au Centre Culturel du Carladès

Et pour participer ?

Le registre d'expression

Mis à disposition dans les mairies de Vic-sur-Cère et Thiézac aux heures habituelles d'ouvertures pendant la période de concertation, vous pouvez y inscrire librement avis, commentaires, suggestions ou questions.

Le recueil des avis par courriel ou courrier

Vous pouvez faire connaître votre opinion ou poser vos questions :

Par courriel à l'adresse :
rn122-virages-pas-de-cere@developpement-durable.gouv.fr

Par courrier à l'adresse :
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Service Mobilités Aménagement Paysages / Pôle Opérationnel Ouest
Concertation RN122 aménagement entre Vic-sur-Cère et Thiézac
7 rue Léo Lagrange
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

LES ACTEURS DU PROJET

L'État - Maître d'ouvrage du projet

La DREAL AURA assure le pilotage de l'opération ainsi que la programmation et la gestion des crédits.
À compter du 1^{er} janvier 2025, la Région Auvergne-Rhône-Alpes se substitue à l'État pour la gestion, l'exploitation et la maîtrise d'ouvrage de la RN122 en application de la loi du 21 février 2022 dit « 3DS ».



Le comité de pilotage

Prend des décisions concertées, sous la présidence du Préfet de département du Cantal, les cofinanceurs, les élus concernés et les institutionnels de la zone.



Le comité technique

Travaille sur les sujets opérationnels avec le maître d'ouvrage, le bureau d'études, les collectivités locales et les services de l'État.



LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

LES SPÉCIFICITÉS DE LA ROUTE



LA DESSERTE DU TERRITOIRE

La RN122, est un élément fort du maillage routier, « trait d'union » entre Aurillac et l'autoroute A75. La section étudiée concerne les communes de Thiézac et de Vic-sur-Cère.

LE TRAFIC ACTUEL

- 5 500 véhicules/jour (campagne de comptages réalisée en mai 2022)
- Composé majoritairement du trafic de transit.
- La part de poids-lourds s'élève à 8,5% soit 450 à 490 poids-lourds par jour.
- Les vitesses sont élevées notamment au droit de l'aire de repos du Pas de Cère et en entrée d'agglomération de Vic-sur-Cère avec des taux d'infraction respectivement de 49% et 38%.

L'ACCIDENTOLOGIE



- Concentration des accidents sur la section centrale la plus sinueuse, et au niveau de la section au Sud (Vic-sur-Cère) à proximité des accès et des carrefours.
- A noter, une nette réduction de la gravité des accidents est constatée depuis la réalisation en 2018 des travaux de sécurité dans la zone des virages.

ZOOM SUR LE CONTEXTE PHYSIQUE ET LES RISQUES ASSOCIÉS

LA TOPOGRAPHIE

Fortement encaissée, avec des éperons rocheux verticaux, des falaises. Nombreux murs de soutènement.

LA GÉOLOGIE

Brèches volcaniques et phénomènes de glissements et d'effondrement de masse. Remblai dans le cadre d'un dépôt définitif des matériaux excédentaires de la rectification du Pas de CompainG.

L'HYDROLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE

4 cours d'eau sont traversés par des ouvrages au droit du ruisseau du Salilhès. Les masses d'eau superficielles sont vulnérables.

LES RISQUES NATURELS

Risques de mouvements de terrain, coulée de boue, débris, cavités souterraines.

LA DÉMOGRAPHIE

Le territoire étudié est caractérisé par des densités de population faibles, au sein d'un espace rural. Ces territoires ruraux sont considérés comme « fragiles ».

LE TOURISME

Les activités du territoire sont fortement portées par son patrimoine naturel et paysager (site du pas de Cère, cascade de la Roucolle...). Entre Thiézac et Vic-sur-Cère, la Cère et les ruisseaux qui l'alimentent offrent des paysages grandioses.

LE CADRE URBANISTIQUE (PLUI)

Le projet d'aménagement est concerné par l'orientation n°3 « Renforcer l'accessibilité » et l'orientation n°5 « Protéger les paysages agricoles et naturels » du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) Cère et Goul en Carladès.

LE MILIEU NATUREL

Présence de corridors écologiques et vaste espaces avec des enjeux forts, des milieux aquatiques, des forêts de pentes d'intérêt communautaire utilisées par les oiseaux.

L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE



- Le **paysage géologique** se caractérise par le verrou glaciaire du Pas de Cère et le paysage végétal par des boisements, des alignements d'arbres, des haies, la ripisylve
- Le **paysage hydrographique** autour de la rivière de la Cère avec les gorges du site du Pas-de-Cère et le méandre du fond de vallée.
- Le **paysage agricole** comprend des prairies de pâturages ou de fauches
- Le **paysage bâti** se compose de grands domaines agricoles, de villages, de châteaux et demeures bourgeoises et la périurbanisation de la vallée de la Cère.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX

- Conserver la fluidité du trafic et améliorer la sécurité routière
- Développer l'attractivité touristique, agricole et patrimoniale et mettre en valeur le paysage et le milieu naturel
- Respecter les éléments imposés par le PLU (EBC, éléments patrimoniaux...)
- Prendre en compte les risques liés à la topographie et les risques associés
- Prendre en compte la demande de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès (Autorité Organisatrice de la Mobilité par délégation de la région AURA) d'étudier la possibilité d'un aménagement cyclable en parallèle de l'aménagement.

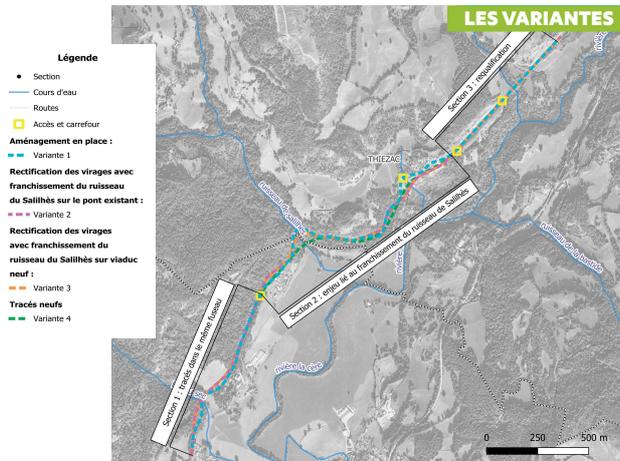


À NOTER : QUID DES MODES ACTIFS ?

La Communauté de communes a signé une convention de délégation mobilité avec la Région AuRA pour un projet de voie à mobilité active entre Aurillac et Vic-sur-Cère. Au niveau de la zone d'étude, ce fuseau pourrait passer en rive gauche de la Cère avec un tracé parallèle à celui de la RN122.

PROPOSITIONS DE VARIANTES D'AMÉNAGEMENT

UN PÉRIMÈTRE DÉCOMPOSÉ EN TROIS SECTIONS



UN PÉRIMÈTRE DÉCOMPOSÉ EN TROIS SECTIONS

SECTION 1

(du panneau d'agglomération (PR 70+100)
au carrefour de Fournols (PR 71+900).)

Transition entre la zone de virages et l'entrée d'agglomération
avec accès riverains et arbres d'alignement.

> Le principal enjeu concerne l'apaisement
de la circulation à l'entrée de Vic-sur-Cère.

SECTION 2

(du carrefour de Fournols (PR 71+900)
à l'entrée de l'aire du Pas-de-Cère (PR 73+200).)

Cette section est constituée d'un enchaînement de virages
de rayons assez faibles et présente la particularité
d'être très sinueuse.

> Les deux principaux enjeux portent sur
le franchissement du ruisseau du Salilhès
et le traitement du grand remblai.

SECTION 3

(de l'entrée de l'aire du Pas-de-Cère (PR 73+200)
au carrefour de Thiézac / RD759 (PR 74+300).)

Elle présente un alignement droit conséquent.
L'aménagement proposé porte sur une requalification
de l'axe routier pour sécuriser la zone de dépassement naturel

> L'enjeu est de sécuriser la zone
de dépassement.

LES FAMILLES DE VARIANTES

Trois familles de variantes sont étudiées
dans le cadre du projet :

• AMÉNAGEMENT EN PLACE

VARIANTE 1 RÉFÉRENCE

• RECTIFICATION DES VIRAGES

VARIANTE 2 RECTIFICATION
DES VIRAGES AVEC
FRANCHISSEMENT DU
RUISSEAU DU SALILHÈS SUR
LE PONT EXISTANT

VARIANTE 3 RECTIFICATION
DES VIRAGES AVEC
FRANCHISSEMENT DU
RUISSEAU DU SALILHÈS SUR
VIADUC NEUF

• TRACÉ NEUF

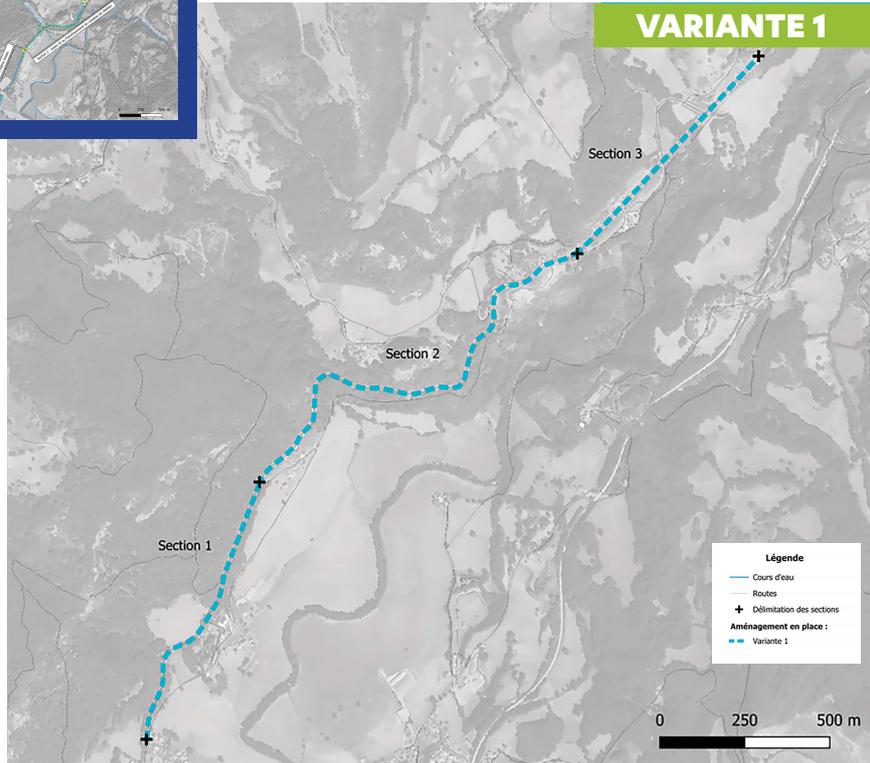
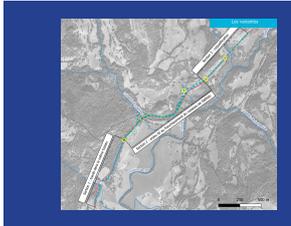
VARIANTE 4

OBJECTIFS COMMUNS À TOUTES LES VARIANTES

- Homogénéiser l'itinéraire : aménagement d'une bande
dérivée de droite (BDD) offrant une zone de récupération,
- Améliorer la sécurité et le confort : traitement des obstacles,
visibilité, sécurisation des accès et amélioration de la
géométrie,
- Sécuriser les échanges au niveau des carrefours et de la zone
de dépassement naturel.
- Évaluation de la faisabilité technique et financière d'un
itinéraire cyclable.

	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Homogénéiser l'itinéraire	Red	Orange	Green	Green
Améliorer la sécurité et le confort	Orange	Green	Green	Green
Intégrer l'opération dans le grand paysage	Orange	Green	Green	Red
Prendre en compte l'assainissement	Green	Green	Green	Green
Préserver l'environnement	Green	Orange	Green	Red
Coût d'investissement	8-12 M€	18-23 M€	28-33 M€	40-60 M€

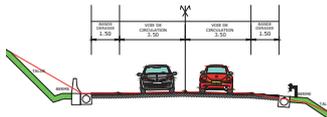
AMÉNAGEMENT EN PLACE (VARIANTE 1)



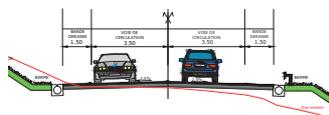
VARIANTE 1 RÉFÉRENCE

La variante 1 permet une reprise à minima du tracé.

PT Type Aménagement sur Place



PT Type tracé neuf (toutes sections), et rectification (sections 1 et 3)



POINTS CLÉS

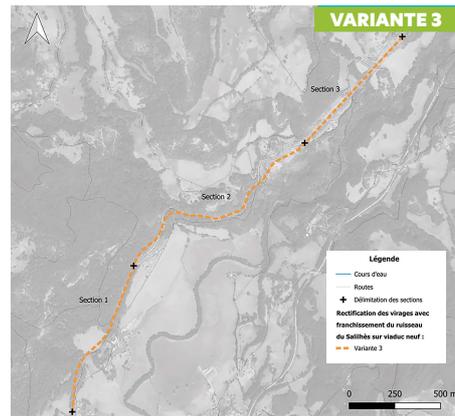
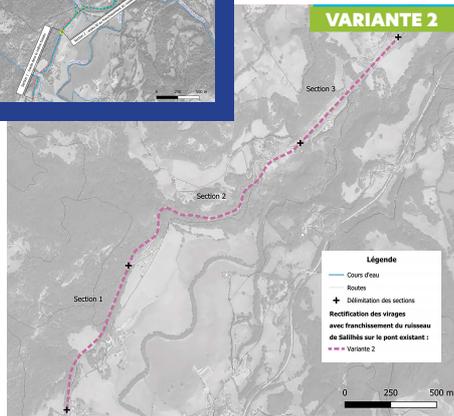
- (++) Franchissement du ruisseau du Salihes sur l'ouvrage existant et aménagements en place limitant fortement le coût d'investissement
- (++) Préserve les milieux naturels (dont ruisseau du Salihes et alignement d'arbres)
- (+) Quelques améliorations de la sécurité de l'axe routier, mais sans incidence notable sur le confort de l'usage
- (+) Reprise de l'assainissement actuel sur le volet qualitatif

- (-) Homogénéise l'itinéraire dans le passage de la vallée de la Cère sur les sections 1 et 3, mais pas reprise de la géométrie
- (-) Améliore l'intégration paysagère de l'infrastructure, mais ne traite pas le remblai existant hors des emprises du projet



**CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE
RN 122 - AMÉNAGEMENT ENTRE VIC-SUR-CÈRE ET THIÉZAC**

**RECTIFICATION DES VIRAGES
(VARIANTES 2 ET 3)**



**VARIANTE 2 RECTIFICATION DES VIRAGES
AVEC FRANCHISSEMENT DU RUISSEAU
DU SALIHES SUR LE PONT EXISTANT**

**VARIANTE 3 RECTIFICATION DES VIRAGES
AVEC FRANCHISSEMENT DU RUISSEAU
DU SALIHES SUR VIADUC NEUF**

POINTS CLÉS

- (++) Améliore la sécurité et le confort de l'axe routier
- (++) Améliore l'intégration paysagère de l'infrastructure
- (+) Homogénéise l'itinéraire dans le passage de la vallée de la Cère sur les sections 1 et 3
- (+) Reprise de l'assainissement actuel sur le volet qualitatif
- (+) Franchissement du ruisseau du Salihès sur l'ouvrage existant limitant le coût d'investissement
- (-) Impact sur les milieux naturels (dont alignement d'arbres)

POINTS CLÉS

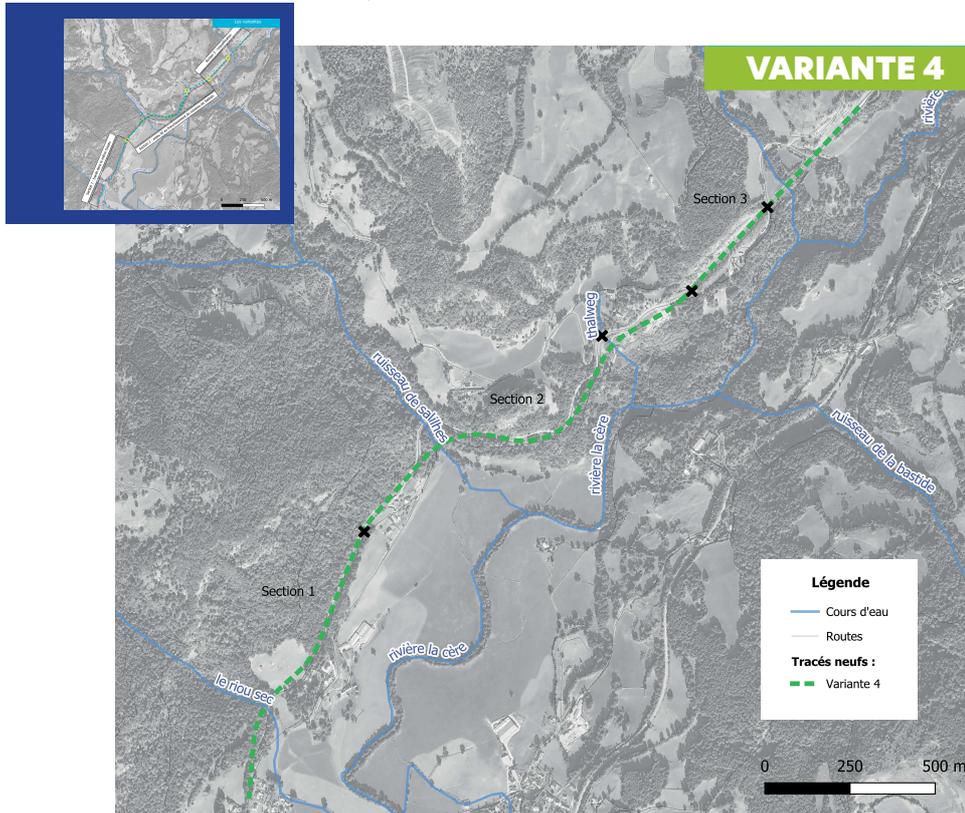
- (++) Homogénéise l'itinéraire dans le passage de la vallée de la Cère sur l'ensemble du tracé
- (++) Améliore la sécurité et le confort de l'axe routier
- (+) Améliore l'intégration paysagère de l'infrastructure, mais présence d'un nouveau viaduc impactant le paysage
- (+) Reprise de l'assainissement actuel sur le volet qualitatif
- (-) Création d'un viaduc neuf augmentant les coûts d'investissement
- (-) Impact fort sur les milieux naturels (dont ruisseau du Salihès et alignement d'arbres)





CONCERTATION PUBLIQUE PRÉALABLE
RN 122 - AMÉNAGEMENT ENTRE VIC-SUR-CÈRE ET THIÉZAC

TRACÉ NEUF (VARIANTE 4)



VARIANTE 4 TRACÉ NEUF

Franchissement du ruisseau du Salihles par un viaduc de longueur de 140 m.

POINTS CLÉS

- (++) Homogénéise l'itinéraire dans le passage de la vallée de la Cère sur l'ensemble du tracé
- (++) Reprise de l'assainissement actuel sur les volets qualitatif et quantitatif
- (+) Améliore nettement la sécurité et le confort de l'axe routier
- (-) Impact fort sur les milieux naturels (dont ruisseau du Salihles et alignement d'arbres)
- (-) Création d'un viaduc neuf augmentant significativement les coûts d'investissement

